

La majoration pour tierce personne

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine,
- La demande de l'agent,
- Les conclusions administratives de l'expertise médicale,
- Le questionnaire Tierce personne (remplir toutes les cases à l'attention de l'employeur)

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.